

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trois novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES – M. F. SAURIN – D. NADALIN – G. NAVLET
- R. BERINGUIER – C. BRANDALAC– C. ECK - R. CLAVIE - P. EDARD - D.
SOULIGNAC– G. LE CHARPENTIER – C. ROUX - A. PAGES

Absents excusés : S. MESSEGUE - V. FERVEL-RABAYROL - C. ROBERT– M.
KECHAR — N. PERLETTI – L. COMBE - T. MARTY - D. HENRY - A. M.
FERNEKESS

Absents : F. JAUNAY - P. BOISSELIER

Procuration de M ; L. COMBE à M. G. NAVLET
Procuration de Mme A.M. FERNEKESS à Mme R. CLAVIE
Procuration de Mme D. HENRY à M. M. PORTES
Procuration de M ; T. MARTY à Mme G. LE CHARPENTIER
Procuration de M ; M. KECHAR à Mme G. CABESSUT
Procuration de Mme Ch. ROBERT à M. R. BERINGUIER
Procuration de Mme PERLETTI à Mme M. SAURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Guy NAVLET a été nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Septembre 2016 est approuvé.

COMMISSION DES FINANCES

OPTIMISATION DU PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DU FNADT - FONDS NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – EXERCICE 2017

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du PLU est prévue l'élaboration d'un plan de déplacement urbain.

Monsieur PORTES précise qu'il est nécessaire de modéliser le projet proposé afin de mettre en exergue les éventuels dysfonctionnements de circulation automobile.

Monsieur PORTES précise que plusieurs prestataires ont été consultés et présente le devis de la société ITER d'un montant de 11.700,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de l'entreprise ITER d'un montant de 11.700,00 € TTC et de solliciter une subvention de l'Etat au titre du FNADT.

EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE – ETUDES ET HONORAIRES SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DU FNADT - FONDS NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – EXERCICE 2017

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension de l'école élémentaire de nombreuses études doivent être engagées afin de démarrer le projet.

Il présente les devis des différentes sociétés sollicitées :

-) 3 Points Architecte pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 331.608,00 € TTC,
-) QUALICONSULT pour le contrôle technique d'un montant de 12.714,00 € TTC,
-) QUALICONSULT pour la coordination SPS d'un montant de 4.662,00 € TTC,
-) ARGITEC pour l'étude de sols d'un montant de 3.534,00 € TTC,
-) APAVE pour le repérage amiante, plomb, termites avant démolition d'un montant 2.232,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir les devis des entreprises citées ci-dessus d'un montant global de 355.102,80 € TTC et de solliciter une subvention de l'Etat au titre du FNADT.

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2017

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'agrandissement de l'école élémentaire afin de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires.

Il précise que compte tenu de la complexité des travaux, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et que la société 3 Points Architectes a été retenue. Il sera nécessaire par la suite de lancer un marché de travaux.

Monsieur PORTES présente l'estimatif du maître d'œuvre portant sur un montant de travaux de 2.250.000,00 € HT soit 2.700.000,00 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le principe de ces travaux pour un montant estimatif de 2.700.000,00 € TTC et de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

BANQUETTES TOUR D'ARBRE DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir des banquettes tour d'arbre pour l'école maternelle afin de compléter le nombre de bancs existants dans la cour et d'éviter les dégradations régulières constatées aux pieds des arbres.

Monsieur PORTES précise, que compte tenu du nombre d'enfants qui fréquentent la cour de l'école maternelle, il est désormais opportun de procéder à cette acquisition.

Monsieur PORTES présente le devis de la société UGAP d'un montant de 2.179,20 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis de la société UGAP d'un montant de 2.179,20 € TTC et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

**COMMISSION COMMUNICATION ET VIE
ASSOCIATIVE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« APEC DU COLLEGE ALAIN SAVARY DE FRONTON »**

Rapporteur : Renée CLAVIE

Madame CLAVIE informe l'Assemblée de la demande de subvention que lui a adressée l'association « APEC du collège Alain Savary de Fronton » au titre de l'organisation du prochain forum des métiers programmé le 14 janvier 2017.

Compte tenu de l'intérêt particulier que présente cette manifestation pour les collégiens et lycéens de notre secteur géographique, Madame CLAVIE propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'association APEC du collège Alain Savary de Fronton.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'association APEC du collège Alain Savary de Fronton.

POINT SUR LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rappelle que la cérémonie du 11 Novembre aura lieu au monument aux morts le vendredi 11 Novembre à 10 h 00. Ce même week-end, le dimanche 13 novembre, aura lieu à la salle des fêtes le 3^{ème} Salon du Livre de Pause Lecture.

Par la suite, le 18 novembre, la troupe du théâtre de Vacquiers se produira dans notre salle des fêtes en soirée. Le samedi 19 novembre, la Bourse aux Jouets de l'association du Personnel aura également lieu à la salle des fêtes.

Madame FERNEKESS ajoute que plusieurs associations de la commune participeront à des animations en faveur du Téléthon le 3 décembre prochain et que le marché de Noël organisé par l'association Baobab se tiendra à la salle omnisport le dimanche 4 décembre.

COMMISSION DE L'URBANISME

EXONERATION EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Daniel NADALIN

La loi de finances rectificative du 29 Décembre 2010 a initié la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement dont la principale mesure a été le remplacement de la Taxe Locale d'Equipement par la Taxe d'aménagement. Le dispositif voté est reconduit de plein droit chaque année sauf à ce qu'une nouvelle délibération, prise avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante, ne le révisé.

Monsieur NADALIN rappelle notamment que l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme énonce les exonérations facultatives, totales ou partielles, pouvant être instaurées par délibération du Conseil Municipal et plus particulièrement celle des logements sociaux bénéficiant d'un prêt de l'Etat hors PLAI.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Monsieur NADALIN propose au Conseil municipal :

- J D'exonérer totalement de la taxe d'aménagement, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les locaux d'habitations et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI).
- J De reconduire de plein droit d'année en année cette délibération.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

Rapporteur : Daniel NADALIN

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,
Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,
Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe du présent projet.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AVANCEE DES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Daniel NADALIN

- Déclaration de catastrophe naturelle liée à la sécheresse : l'arrêté préfectoral est paru le 21 octobre dernier ; les personnes s'étant fait connaître en Mairie ont été prévenues de cette parution pour faire intervenir leur compagnie d'assurance ;
- Révision générale du P.L.U. : une nouvelle réunion avec le bureau d'études a eu lieu le 8 novembre et une nouvelle est programmée le 25 novembre ; elles portent notamment l'une et l'autre sur la traduction réglementaire du PADD et les O.A.P. ; le 8 novembre, un point a été fait avec le G.I.E. Garonne sur le secteur de la Tuilerie et un échange a eu également lieu avec la COGEP, aménageur de la zone d'activités dans l'éventualité d'une extension de cette zone portant sur 2 ha ; en parallèle, plusieurs actions sont en cours avec le CAUE : un travail sur l'aménagement du cœur de bourg et l'esplanade de Verdun ; enfin, pour l'OAP de la zone des Pélissières, une rencontre a eu lieu avec M. ALAUX, propriétaire de terrains sur cette zone et le nouveau gérant d'Intermarché ;
- Maison Fuster rue de la Tuilerie : elle est la propriété de la commune depuis le mois d'octobre dernier.

**COMMISSION DU PERSONNEL
COMMUNAL**

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle à l'Assemblée que l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de verser à leurs agents des indemnités dans la limite de celles qui sont versées aux agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Madame CABESSUT explique que ce système consiste dans l'instauration, pour l'ensemble des agents, toutes filières confondues, hormis le cadre d'emploi de la Police Municipale, d'une indemnité annuelle liée à la notation et au niveau de

responsabilité de chaque agent déterminée par un règlement d'attribution mis à jour en Octobre 2015.

Madame CABESSUT rappelle que le critère de notation tel que prévu jusqu'alors dans le règlement intérieur est obsolète du fait du remplacement de ce dispositif par celui des évaluations professionnelles.

Par ailleurs, dans un but de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire, le décret 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Tous les décrets d'application n'étant pas parus, il y a lieu d'envisager un dispositif transitoire.

Madame CABESSUT propose de modifier ce règlement d'attribution en supprimant le critère de notation tel que prévu jusqu'alors dans le règlement intérieur. Les critères proposés au titre de l'année 2016 sont : l'évaluation professionnelle, l'engagement professionnel des agents et leur niveau de responsabilité.

Cette proposition a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 10 novembre et a émis un avis favorable.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du règlement d'attribution du régime en fonction des critères proposés pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

DIVERS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS AU 31 DECEMBRE 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Frontonnais, ses statuts ont été adoptés. Ceux-ci ont fait l'objet d'une première modification en juillet 2015 pour tenir compte notamment de l'acquisition de la compétence « Communications électroniques » et du changement du lieu du siège social.

Monsieur PORTES informe que, par courrier en date du 18 mai 2016, le Bureau de l'Intercommunalité de la Préfecture a fait connaître la nécessité de la mise en conformité des statuts de l'EPCI avec les dispositions de la loi NOTRe, loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, avant le 1^{er}

janvier 2017, faute de quoi, c'est l'intégralité des compétences prévues aux articles L5214.16 et L5216.5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui serait exercée.

Il précise que le Conseil Communautaire a approuvé le 22 septembre 2016 la modification des statuts et qu'il appartient désormais aux communes membres de l'entériner.

Monsieur PORTES présente au Conseil Municipal les modifications portées aux statuts actuels, à savoir :

1. La création de nouvelles compétences obligatoires :
 -) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage que nous avons jusqu'alors en compétence supplémentaire.
 -) Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés que nous avons comme compétence optionnelle.
2. Une nouvelle définition de la compétence développement économique avec notamment la création d'une compétence obligatoire relative à la politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
3. La définition de l'intérêt communautaire incombant depuis la loi MAPTAM au seul Conseil Communautaire, toutes références de ces intérêts communautaires doivent être retirées des statuts et être reprises dans une délibération en Conseil de la Communauté.

Il est précisé que ces nouveaux statuts ne seront applicables qu'à compter du 31 décembre 2016.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'approuver, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais tels qu'ils sont annexés à la présente délibération avec application au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

PRESENTATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE APPROUVEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCF LE 27 OCTOBRE 2016

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES présente les compétences reconnues d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire de la CCF le 27 Octobre dernier :

Pour les compétences obligatoires :

- 1/ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
Sont déclarés d'intérêt communautaire :
 -) Les Zones d'Aménagement concerté d'une superficie au moins égale à 1 ha et dont la nature se situe majoritairement (en terme de surface) dans les domaines de compétence de la communauté ;

-)] L'acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires ;
-)] L'élaboration d'un document communautaire faisant la synthèse des PLU des communes membres et précisant pour avis la localisation des zones - L'élaboration des PLU et les autorisations de construire restent de la compétence des communes ;
-)] Le Droit de Préemption Urbain dans les Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire dotées d'un plan d'aménagement de zone approuvé ;

Pour les compétences optionnelles :

1/ Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création, aménagement, et entretien des voies et leurs dépendances, des places et des parkings d'intérêt communautaire.

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

-)] Toutes les voies communales et rurales (sauf en lacune) ;
-)] Toutes les dépendances de ces voies ;
-)] Tous les parkings, ouverts au public, contigus à la voirie communautaire (sauf ceux ayant des horaires d'ouverture et de fermeture),
-)] Toutes les places publiques ;

2/ Construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

-)] Les salles polyvalentes d'une capacité égale ou supérieure à 800 places et les nouvelles piscines couvertes ou non ;
-)] La création et la gestion d'une école de musique intercommunale ;

Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ne sont pas d'intérêt communautaire ;

3/ Action sociale d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

-)] L'organisation de chantiers d'insertion ;
-)] La création et la gestion d'un service d'aide à la personne : portage de repas à domicile, services privés de transports routiers non-urbains de personnes au sens de l'article 2 modifié du décret n° 87-247 du 7 avril 1987 (personnes âgées dépendantes), atelier mémoire, atelier équilibre (PIED) et toute autre action visant au maintien des personnes au domicile ;
-)] La création et la gestion d'un service « Atelier d'illettrisme » ;
-)] La création et la gestion des structures d'accueil pour la petite enfance (existantes et à créer) : crèche, halte-garderie, Relais assistantes Maternelles (RAM), Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) ;
-)] La création et la gestion des structures d'accueil de la jeunesse (existantes et à créer) : Centres d'Accueil Jeunesse (CAJ) et Centre d'Information Jeunesse (CIJ) ;
-)] La création et la gestion d'une maison de l'emploi destinée à mettre en œuvre des actions en faveur du développement des emplois et d'aide à la recherche d'emploi, sur le territoire communautaire.

La séance est levée à 21 h 45.

Relevé des délibérations :

2016/06/01	Subvention d'investissement	Optimisation du Plan de Déplacement Urbain - Subvention de l'Etat au titre du FNADT - Exercice 2017
2016/06/02	Subvention d'investissement	Agrandissement école élémentaire - Etudes et honoraires - Subvention de l'Etat au titre du FNADT - Exercice 2017
2016/06/03	Subvention d'investissement	Agrandissement école élémentaire - Travaux - Subvention de l'Etat au titre du FNADT - Exercice 2017
2016/06/04	Subvention d'investissement	Acquisition de banquettes tour d'arbre - Demande de subvention au Conseil Départemental
2016/06/05	Subvention d'investissement	Travaux de câblage informatique de la Mairie - Sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire
2016/06/06	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Association des Parents d'Elèves du Collège Alain Savary de Fronton
2016/06/07	Fiscalité	Taxe d'aménagement - Exonération facultative pour les logements aidés
2016/06/08	Intercommunalité	Approbation de la modification des statuts du SDEHG
2016/06/09	Régime indemnitaire	Régime indemnitaire du personnel communal 2016
2016/06/10	Intercommunalité	Approbation de la modification des statuts de la CCF
2016/06/11	Fiscalité	Taxe d'aménagement - Exonération facultative pour les logements aidés - modificatif

Emargements pour la séance du jeudi 10 novembre 2016 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Renée CLAVIE</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie PERLETTI</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M. SAURIN</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M. PORTES</i>	<i>Thierry MARTY</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à G. LE CHARPENTIER</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à R. CLAVIE</i>	<i>Laurent COMBE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à G. NAVLET</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Corinne ROUX</i>	<i>Christine ROBERT</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à R. BERINGUIER</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i> <i>Absent excusé</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i> <i>Absent</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à G. CABESSUT</i>	<i>Alexandre PAGES</i>
<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>			

